

Bureau du 3 novembre 2003

Décision n° B-2003-1794

objet : **Subventions à trois organisations de solidarité internationale de l'agglomération lyonnaise**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'ouverture à la solidarité internationale est constitutive de l'identité même de l'agglomération lyonnaise et de sa population. La métropole lyonnaise a été et demeure le berceau d'initiatives dont la notoriété n'est plus à démontrer (Economie et Humanisme, la fondation Mérieux, les ONG telles que Handicap international, Vétérinaires sans frontières, Bioforce, etc.). L'humanisme de leurs fondateurs, la générosité et l'engagement de leurs dirigeants et de leurs animateurs, leur gestion rigoureuse, leur véritable professionnalisme, y compris dans la recherche de financements diversifiés sont les clés d'un succès qui s'inscrit, dans la durée, en la fidélité à la pensée et à l'esprit de leurs fondateurs.

La notoriété de ces organisations dépasse largement les frontières de l'agglomération lyonnaise. Elles ont acquis une excellente réputation au niveau national et international. Elle participe ainsi au rayonnement de l'agglomération lyonnaise, au renforcement de ses fonctions métropolitaines, à la création d'emplois ici et là-bas, au développement de certaines fonctions d'enseignement et de recherche, à l'activité des plates-formes logistiques, etc. Elles ont su former des réseaux de militants et de sympathisants irriguants de matière efficace la société civile, contribuant ainsi à l'éducation du plus grand nombre à la solidarité internationale et au développement durable.

Parallèlement, de nombreuses communes de la Communauté urbaine lancent leurs propres politiques de coopération décentralisée. La Communauté urbaine, qui dispose d'une forte expertise dans ce domaine, est logiquement au service des communes membres pour les soutenir dans leurs projets de solidarité internationale. C'est notamment le cas de la ville de Rillieux la Pape, engagée dans un partenariat très actif avec la ville de Natitingou au Bénin, au travers d'un comité de jumelage.

C'est pourquoi il est proposé que la Communauté urbaine apporte un soutien financier aux trois associations de solidarité internationale suivantes :

Bioforce

Cette école de formation de logisticiens polyvalents a été initiée par le docteur Charles Mérieux, en 1983, à la suite de la vaccination de masse qu'il avait su réaliser au Brésil pour juguler une épidémie de méningite.

Avec messieurs Charles Béraudier, président de la région Rhône-Alpes et Charles Hernu, ministre de la défense, les trois Charles ont lancé, à cette époque, une formation originale de logisticiens professionnels, capables d'intervenir en milieux difficiles, pour diverses opérations à caractère sanitaire ou humanitaire. Installée aux Minguettes, à Vénissieux depuis les années 90, Bioforce est actuellement dirigée par monsieur Rory Dowham. En 2003, Bioforce accueille quatre-vingts jeunes en formation longue diplômante de logisticien ou d'administrateur de la solidarité internationale. Des formations plus courtes sont également organisées ainsi que des formations continues, des séances d'information et d'orientation professionnelle.

Le budget annuel de Bioforce s'équilibre autour de 2 M€ en recettes et en dépenses. Les trois quarts des recettes, soit 1,5 M€ relèvent de participations publiques (Etat, Région, Union européenne). Les communes ou leurs groupements apportent une contribution plus symbolique (20 000 € de recettes attendues en 2003).

La lettre adressée par monsieur le directeur de Bioforce, Rory Downham, le 5 février 2003, précise que la subvention demandée (5 000 €) lui permettrait de mieux faire porter ses efforts sur les publics en voie de précarisation. Ainsi, ces personnes pourraient être traitées de manière privilégiée. Bioforce pourrait adapter ses services et leurs tarifs à leurs cas particuliers et leur offrir un accès facilité à ses démarches d'appui.

Le soutien de la Communauté urbaine ne serait donc pas une subvention de fonctionnement ordinaire mais serait présentée comme une allocation à caractère social, visant à faire bénéficier à des publics en difficulté des prestations de formation, orientation ou conseil de Bioforce, au titre de l'année 2003.

Vétérinaires sans frontières

Basée avenue Berthelot dans le septième arrondissement de Lyon, cette association regroupe 250 membres. Elle est active sur les cinq continents pour améliorer la santé et les performances des animaux domestiques des plus pauvres, contribuant ainsi à la lutte contre la malnutrition (productions de protéines d'origine animale, lait, œufs, etc.) et à la lutte contre la pauvreté. Au-delà du seul progrès technique, Vétérinaires sans frontières (VSF) s'efforce également de structurer les producteurs et les autres acteurs de la filière de production animale (vétérinaires locaux) pour faire progresser la conscience et l'organisation collectives de la société civile (groupements de producteurs, coopératives, création d'ordres de vétérinaires dans les pays où ils n'existent pas, etc.).

Au titre de l'année 2003, VSF demande le soutien de la Communauté urbaine, pour son programme d'éducation au développement. VSF conduit cette action avec de nombreux partenaires institutionnels le Comité français de solidarité internationale, Handicap international, le conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires, Resacoop, l'Enita de Clermont Ferrand, la fédération des alpages de l'Isère. Ce projet participe au projet citoyen et associatif de VSF en mettant ses expériences de terrain au service de formations et d'actions de sensibilisation en France. Le public est constitué par une centaine de jeunes et d'adultes en Rhône-Alpes. Les grands objectifs de ce projet d'éducation au développement sont les suivants :

- poursuite de la formation et de l'accompagnement d'étudiants (écoles vétérinaires, écoles et lycées agricoles) sur les thématiques suivantes : modèles de développement, notion de gestion de projet, acteurs et enjeux de la coopération, approche comparée des systèmes agro-pastoraux du nord et du sud,
- développement de la formation de formateurs et d'acteurs du monde professionnel (personnel du ministère de l'agriculture, IUFM, collectivités locales, associations) sur les thématiques citées ci-dessus,
- création d'outils pédagogiques et production de références : jeux et animations pédagogiques, publication de recueil d'expériences et d'outils pédagogiques,
- communication auprès du grand public (rédaction d'articles, participation et interventions à des rencontres nationales et internationales, participation à des campagnes de lobbying),
- animation de réseaux (réunion du Codev, VSF Europa, structuration de Resacoop, réseau VSF inter-terrains).

Le projet est cofinancé par le ministère des affaires étrangères, la région Rhône-Alpes et l'Union européenne. Le coût total du projet pour 2003 s'élève à 76 000 € et le soutien demandé à la Communauté urbaine représenterait 10 % de ce total.

Comité de jumelage Rillieux la Pape - Natitingou au Bénin

La ville de Rillieux la Pape a signé le 15 décembre 1998 une convention de jumelage avec la ville de Natitingou, située au nord de la république du Bénin, dans la province de l'Atacora. Dès cette époque, la ville de Rillieux la Pape a sollicité plusieurs appuis ponctuels de la Communauté urbaine, pour conduire différentes actions de développement et de solidarité internationale avec Natitingou (soutien au stage de formation du secrétaire général de Natitingou en 1999, expédition de biens d'équipements pour le développement du secteur textile en 2001, études préalables à la mise en place d'un système de collecte et de traitement des ordures ménagères en 2002).

En 2003, le comité de jumelage de Rillieux la Pape a décidé d'aller plus loin en lançant, avec le maire de Natitingou, le projet Natitingou ville propre. Un programme pluriannuel sur trois ans, dont l'ambition est, notamment, de mettre en place une filière exemplaire de traitements des déchets dans la capitale de l'Atacora. Pour la collecte, le projet financera des charrettes à traction asine, moyen écologique et parfaitement adapté aux contraintes techniques et financières locales. En revanche, la vidange des fosses septiques sera réalisée par une tonne à lisier accouplée à un tracteur (acheté d'occasion). En complément, sont prévues diverses actions pour la collecte sélective des piles, un incinérateur pour les déchets hospitaliers, la construction d'un local équipé d'un réfrigérateur congélateur fonctionnant à l'énergie solaire.

Le coût total du projet est de 150 000 € sur les trois années 2003, 2004 et 2005, soit en moyenne 50 000 € par an. La Communauté urbaine est sollicitée pour un soutien financier à hauteur de 10 000 € au titre de l'année 2003 (20 %). Ce soutien pourrait être reconduit mais devrait faire l'objet d'une nouvelle délibération le moment venu ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Accorde au titre de l'année 2003 :

a) - une subvention de 5 000 € à l'association Bioforce, dont le siège est situé à Vénissieux, quartier des Minguettes,

b) - une subvention de 7 600 € à l'association Vétérinaires sans frontières (VSF), dont le siège est situé avenue Berthelot à Lyon 7°,

c) - une subvention de 10 000 € au comité de jumelage de Rillieux la Pape pour l'opération Natitingou ville propre dont le siège est à Rillieux la Pape.

2° - Les dépenses qui en résulteront seront inscrites sur les crédits ouverts au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 618 500 - fonction 04.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,